

Toulon, le 18 avril 2023
N° 500685 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi
commandant la zone maritime Méditerranée

à

Madame la directrice adjointe de la direction de la Mer et du Littoral de Corse

OBJET : demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports sur la commune de Bastia, au droit du littoral Corse, dans le cadre du projet BLUEMED, au profit de la société SAS Telecom Italia Sparkle. Avis du commandant de zone maritime Méditerranée.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (article R2124-6) ;
b) votre courriel du 30 mars 2023.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez au titre de l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis du commandant de zone maritime Méditerranée au sujet d'une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime concernant l'installation et l'exploitation d'un câble sous-marin de communication dans les eaux territoriales et la ZEE française pour une durée de 30 ans.

J'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à cette demande avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte. Toute découverte d'engin suspect devra faire l'objet d'un compte rendu au sémaphore de Sagro (04.95.35.20.21) ;
- ces infrastructures situées, pour certaines, en zones protégées devront respecter les mesures de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité ;
- la mise en place de ce nouveau câble sous-marin devant faire l'objet d'une autorisation d'engagement de la colonne d'eau, sa mise en place, son entretien ainsi que son retrait devront être signalés au bureau « activités sous-marines » du centre des opérations de la Méditerranée avec le meilleur préavis possible afin de garantir la sécurité des utilisateurs de l'espace sous-marin (cecmed-centops-med-actsm.expert.fct@intradef.gouv.fr) ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

Original signé

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Madame la directrice adjointe de la direction de la mer et du littoral de Corse – Service gestion intégrée de la mer et du littoral - Unité domaine public de Haute-Corse - pour Mme. Maroselli Patricia - (patricia.maroselli@mer.gouv.fr).

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV_OPS/Bureau « activités sous-marines »
- Sémaphore de Sagro
- Sémaphore du Cap Corse
- CECMED/DIV_OPS/SEC
- archives.